
**

**CADRE D'EMPLOIS DES
SECRÉTAIRES DE MAIRIE**

RÉFÉRENCES

- Décret n°87 - 1103 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires de mairie
- Décret n°87 - 1104 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires de mairie

GRADE

- Secrétaire de mairie

NOMINATION

- Le recrutement en qualité de secrétaire de mairie intervient exclusivement par voie de mutation de membres titulaires du cadre d'emplois des secrétaires de mairie.

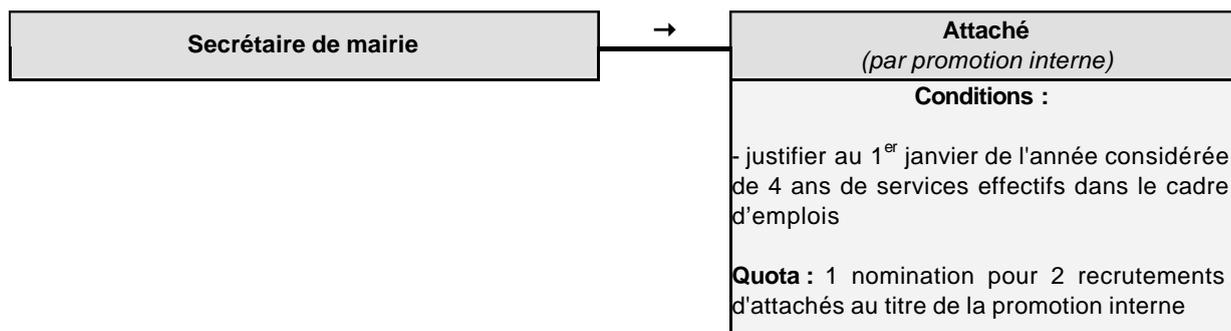
FONCTIONS

Les fonctionnaires appartenant à ce cadre d'emplois ont vocation à occuper les fonctions de Secrétaires de Mairie des communes de moins de 3 500 habitants.

Ils peuvent en outre occuper les fonctions de directeur général des services des communes de plus de 2000 habitants dans les conditions prévues par l'article 7 du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987.

Ils peuvent être également nommés dans un établissement public regroupant des collectivités et éventuellement des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984, pour y exercer soit les fonctions de Secrétaire Général de cet établissement, soit dans l'une ou plusieurs des communes de moins de 3 500 habitants regroupées les fonctions de Secrétaire de mairie.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE



RÉMUNÉRATION ET DURÉE DE CARRIÈRE

• Secrétaire de mairie

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
INDICES BRUTS	374	410	435	461	481	504	535	566	597	628	660	695
INDICES MAJORÉS	345	368	384	404	417	434	456	479	503	527	551	577
DURÉE DE CARRIÈRE	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔
MINI	1 an	1 an 6 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans	3 ans
MAXI	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans 6 mois	3 ans 6 mois

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (N.B.I.)

- Décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale.

RÉGIME INDEMNITAIRE

- Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)
- Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P.)

mise à jour le 1^{er} janvier 2008